

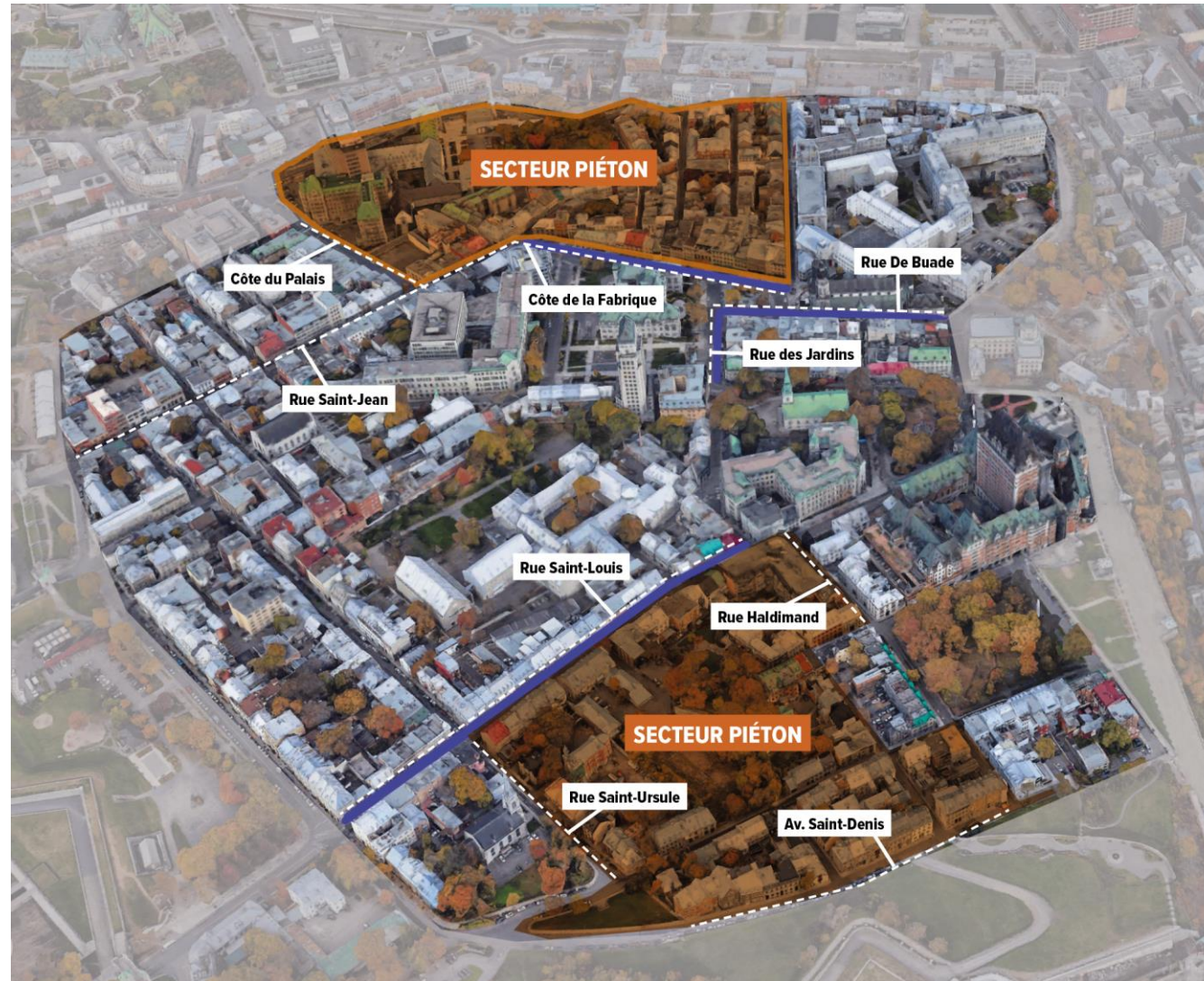
> La mobilité à Québec

Mesures d'apaisement de la circulation dans le Vieux-Québec Été 2024

Activités café-causerie
Octobre 2024



Carte des mesures d'atténuation et zones piétonnes 2024





Zones piétonnes

Éléments considérés

- **Accessibilité des personnes**
 - Résidants, visiteurs, clients des hôtels, usagers du transport en commun, touristes, travailleurs, accès aux écoles et garderies, bénéficiaires des services publics, etc.
- **Accessibilité des véhicules**
 - Véhicules d'urgence, entretien de la chaussée, collecte des ordures, construction et entretien des bâtiments, autobus, camions de livraison, parcs de stationnement, etc.
- **Aspects opérationnels**
 - Aménagement modulable, gestion des points d'accès, circulation et stationnement, cohabitation entre les piétons, les cyclistes et les véhicules

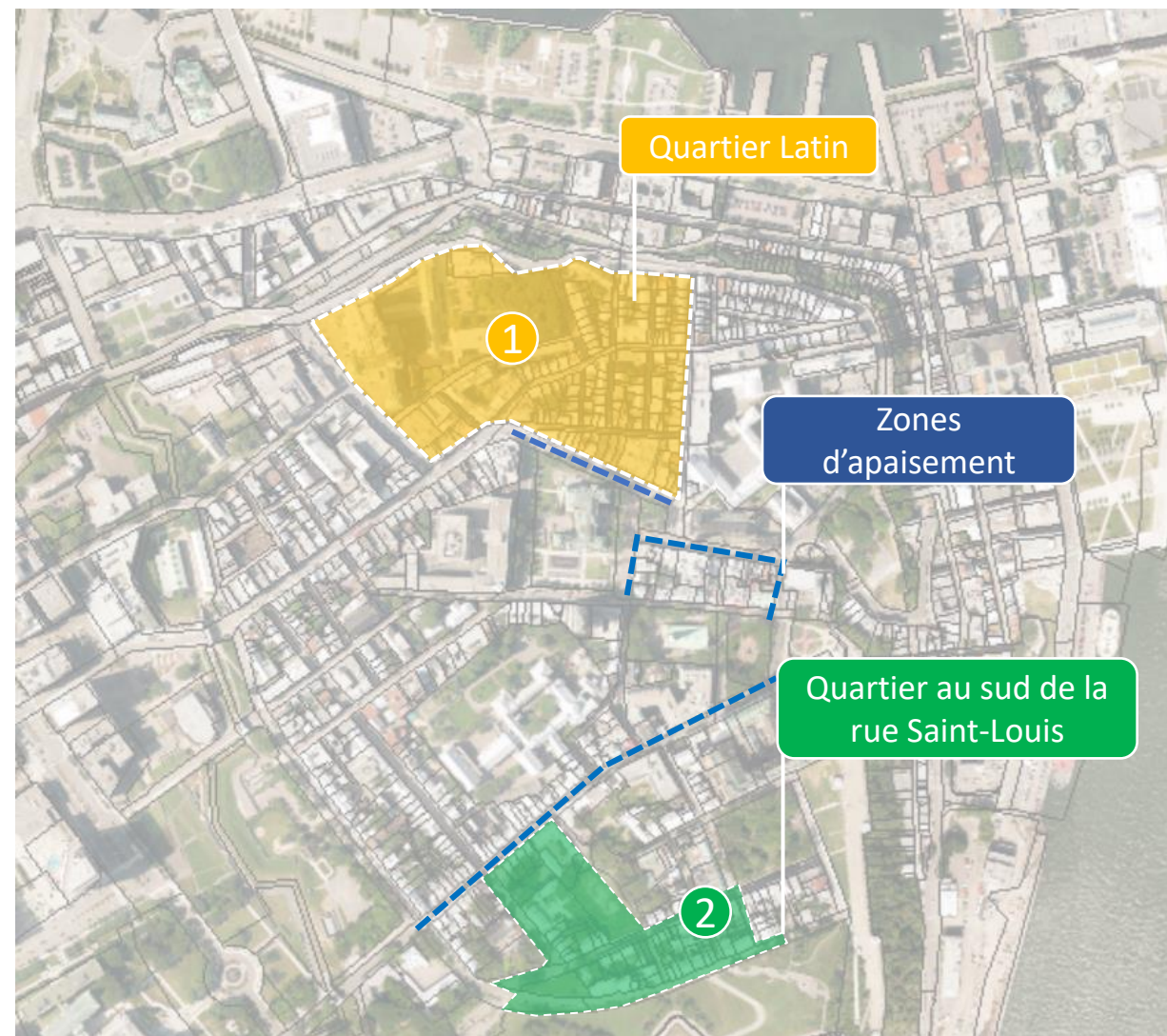
Rappel des modalités



Portée du projet

Quatre composantes

- Zone piétonne au nord de la côte de la Fabrique (quartier Latin)
- Zone piétonne au sud de la rue Saint-Louis
- Mesures d'apaisement de la circulation sur la rue Saint-Louis
- Occupation des voies de stationnement sur la rue De Buade, la rue des Jardins et la côte de la Fabrique



Horaire

Zones piétonnes

- Mercredi 26 juin au vendredi 23 août 2024
- Lundi au dimanche de 11 h à 24 h

Rue Saint-Louis

- Mercredi 26 juin au vendredi 23 août 2024
- En tout temps

Rue De Buade, rue des Jardins et côte de la Fabrique

- Vendredi 17 mai au lundi 14 octobre 2024
- En tout temps



Zones piétonnes



Zones piétonnes

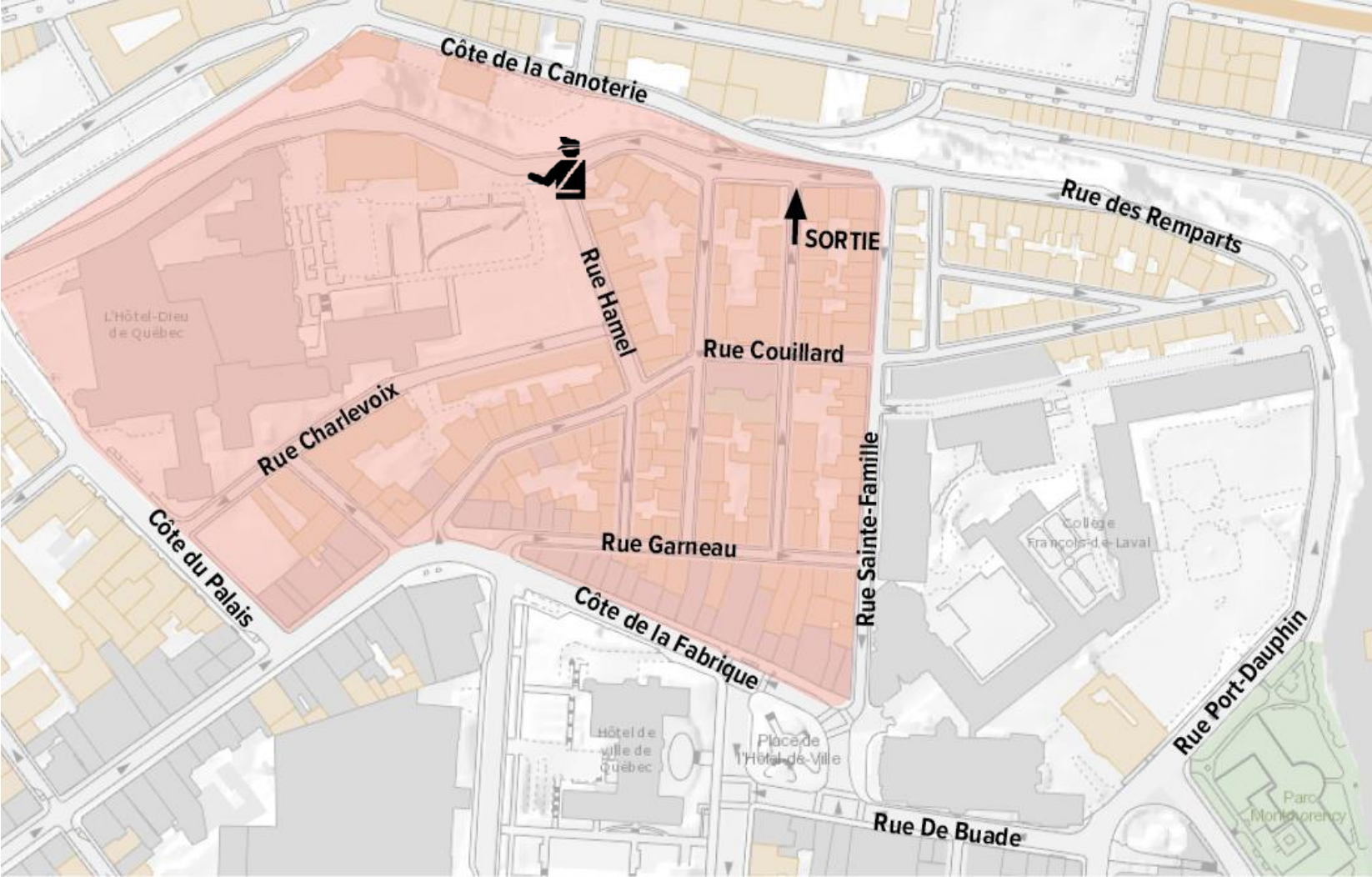
Définition : secteur réservé aux déplacements des piétons de façon temporaire ou permanente

Principales modalités

- Circulation de certains véhicules motorisés autorisée à certaines conditions
- Circulation des cyclistes autorisée à la vitesse d'un piéton
- Stationnement dans la rue habituellement interdit ou encadré
- Gestion des accès à l'aide d'équipements de contrôle



Zone piétonne du Quartier Latin





Zones piétonnes



Ajustements mis en place en 2024

- Maintien du stationnement sur rue aux endroits où il est habituellement autorisé (rue Hamel, rue Saint-Denis)
- Implantation d'un sens unique dans la côte de la Canoterie (en direction de la Basse-Ville)
- Présence d'un seul accès contrôlé pour la zone du Quartier Latin (rue Hamel)
- Installation d'une barrière automatique

Accès aux zones piétonnes



11 h à 24 h

- **Permis permanent de circuler**
 - Résidants de la zone piétonne
 - Travailleurs qui ont accès à un espace de stationnement hors rue
 - Parents dont l'enfant fréquente le CPE Les Petits Murmures
- **Autorisation temporaire de circuler**
 - Véhicules qui doivent faire un déplacement occasionnel pour offrir un service (plombier, électricien, entrepreneur en construction, etc.)
- **Aucune autorisation requise**
 - Véhicules d'urgence, véhicules pour la collecte des ordures et l'entretien des voies de circulation, taxis, STAC



Accès aux zones piétonnes

Accès aux zones piétonnes – 24 h à 11 h

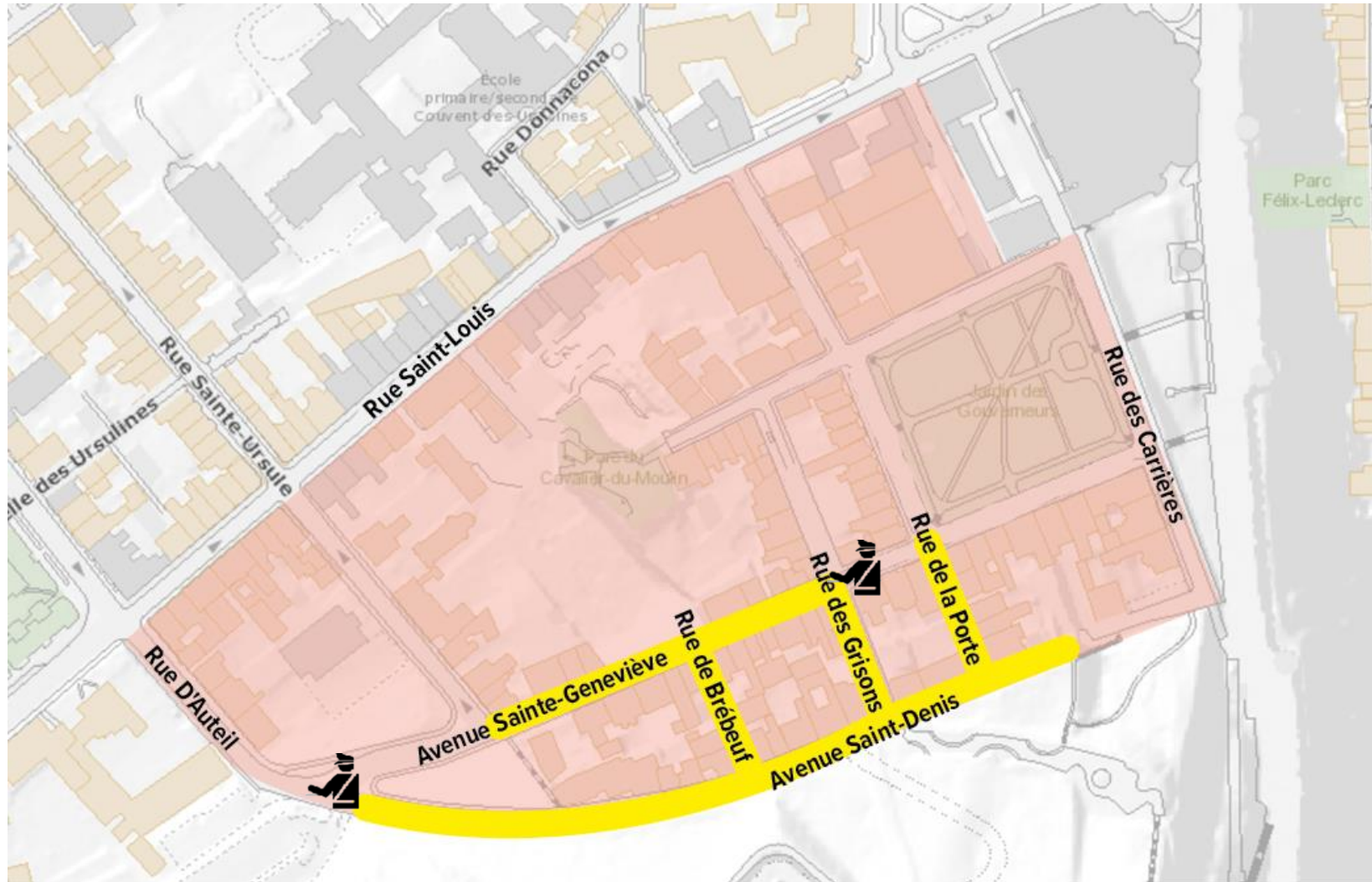
- Tous les véhicules peuvent entrer et circuler sans restriction dans la zone piétonne
- Les activités de livraison doivent se faire entre 7 h et 11 h

Contrôle des accès

- Deux modes de contrôle :
 - Présence d'employés municipaux
 - Installation d'une barrière automatique sur la rue Hamel le 5 août



Zone piétonne au sud de la rue Saint-Louis







Mesures d'apaisement de la circulation



Mesures d'apaisement - Rue Saint-Louis

- Élargissement du corridor piétonnier (de 2,0 mètres à 2,5 mètres)
- Dimension accrue des bacs de plantation
- Installation d'un arrêt obligatoire au carrefour de la rue Saint-Louis et de la rue du Parloir
- Gestion plus serrée des activités de débarcadère (livraison et service de voiturier)









Occupation des voies de stationnement

Rue des Jardins

- Retrait de la voie de stationnement
- Maintien d'une zone de débarcadère
- Ajout de bacs de plantation
- Possibilité d'aménagement de trois terrasses



Occupation des voies de stationnement

Rue Buade

- Retrait de la voie de stationnement
- Maintien d'une zone de débarcadère
- Ajout de bacs de plantation
- Possibilité d'aménagement de trois terrasses



Occupation des voies de stationnement

Côte de la Fabrique

- Retrait de la voie de stationnement
- Maintien de deux zones de débarcadère
- Ajout de bacs de plantation
- Possibilité d'aménagement de terrasses



Quiz



Questions quiz



1. Vrai ou Faux : Le Vieux-Québec est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1995.

Questions quiz



1. Réponse : Faux, il y est inscrit depuis 1985.

Questions quiz



2. Quelle proportion des déplacements dans le Vieux-Québec sont motorisés ?

- a) 30 %
- b) 50 %
- c) 80 %
- d) 100 %

Questions quiz



2. Réponse : 80 %

Questions quiz



3. Combien de déplacements quotidiens sont effectués à chaque jour dans le Vieux-Québec ?

- a) 5 000
- b) 25 000
- c) 50 000
- d) 100 000

Questions quiz



3. Réponse : 50 000

Questions quiz



4. Vrai ou Faux : La congestion et la pollution sonore sont des défis majeurs durant la saison hivernale dans le Vieux-Québec.

Questions quiz



4. Réponse : Faux - La fréquentation maximale est durant la saison estivale.

Questions quiz



5. Quels sont les principaux défis de cohabitation identifiés dans le Vieux-Québec ?

- a) Cyclistes et piétons uniquement
- b) Résidants et touristes
- c) Différents modes de transport (cyclistes, piétons, résidants, visiteurs)
- d) Touristes et commerces locaux

Questions quiz



5. Réponse : Différents modes de transport

Questions quiz



6. Quelles grandes villes ont inspiré le projet de zone piétonne dans le Vieux-Québec ?

- a) Budapest, Londres et Rome
- b) Bruxelles, Namur et Bordeaux
- c) New York, Tokyo et Paris

Questions quiz



6. Réponse : Bruxelles, Namur et Bordeaux